

Rapport Cité de l'énergie

Ré-Audit de la Commune de Nendaz

Chapitre 2: Demande de renouvellement du label Cité de l'énergie®

Etabli le : 01.02.2016

La Commune de

Nendaz

Représentée par Conseiller communal

Frédéric Fragnière

demande à l'Association Cité de l'énergie® de lui décerner

à nouveau le label Cité de l'énergie®

Représentant de la commune

Prénom Nom	Frédéric Fragnière
Fonction	Conseiller communal
Adresse	Administration communale, Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz
Téléphone / Fax	027 289 56 00 / 027 289 56 01
e-mail:	fred.fragniere@bluewin.ch

Personne de contact de la Commune

Prénom Nom	Yves Balet
Fonction	Chef du service de l'édilité
Adresse	Administration communale, Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz
Téléphone / Fax	027 289 56 52 / 027 289 56 01
e-mail:	Yves.Balet@nendaz.org

Plus d'informations

http://www.citedelenergie.ch/fileadmin/user_upload/Energiestaedte/nendaz-vs/dateien_weitere/Fiche_informative_Nendaz.pdf (Page Energie de la Commune)

Conseillère Cité de l'énergie

Prénom Nom Sonia Morand
Fonction Conseillère Cité de l'énergie
Adresse Cp 362, 1973 Nax
Téléphone / Fax 027 203 13 63 / 079 277 84 58
e-mail: sonia.morand@bluewin.ch

Expert pour

Prénom Nom saisir Prénom / Nom
Fonction saisir Fonction
Adresse saisir Adresse
Téléphone / Fax saisir Téléphone / Fax
e-mail: saisir e-mail

Résumé de l'évaluation

Nombre de points potentiels (potentiel spécifique à la commune)	449	Pt.	
Points nécessaires pour le label Cité de l'énergie® (50 %)	224.5	Pt.	
Points nécessaires pour le label european energy award® Gold (75 %)	336.8	Pt.	
Nombre de points atteints (points effectifs)	314.3	Pt.	70 %

Potentiel de développement (engagement pour la reconnaissance Partenaire en processus) :

- | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----|------|
| – Nombre de points potentiels après mise en œuvre des Actions de base du programme de politique énergétique et surtout mise en œuvre du processus du label. | 500 | Pt. | 50 % |
| – Nombre de points potentiels après mise en œuvre de toutes les actions planifiées du programme de politique énergétique | 500 | Pt. | 50 % |
-

Evolution et développement de la Commune en tant que Cité de l'énergie

Année	Statut	Potentiel	Effectif	En %	Version Management Tool	Version Aide à l'évaluation
2011	1er audit	427.9 Pt	250.7 Pt	59%	V_2_5_CH_F	18.09.2009
2016	1er réaudit	449 Pt	314.3 Pt	70%	2012	2015

Slogan de la Cité de l'énergie

Le slogan souhaité de la Commune est (selon le Manuel des logos Cités de l'énergie) :

„ Nendaz s'engage et agit pour l'environnement. “

Bases pour l'évaluation

Objectifs de la politique énergétique (qualitatif et quantitatif, basés sur la vision communale, les objectifs de la législature, le concept énergétique, etc.)

Le Conseil communal de Nendaz se réfère aux objectifs fédéraux et cantonaux en matière de politique énergétique et climatique, issus du principe général du développement durable ancré dans la constitution fédérale.

Pour y parvenir, la commune de Nendaz s'engage à :

- réduire ses besoins (électricité, énergies fossiles) par une utilisation économe, rationnelle et efficace de l'énergie ;
- garantir un approvisionnement durable et sûr en énergie;
- augmenter la part de ses énergies renouvelables;
- réduire les impacts sur l'environnement;
- garantir un environnement économique et social favorable à ses citoyens et ses hôtes.

Les objectifs spécifiques quantitatifs, quant à eux, sont répartis entre patrimoine communal et territoire (citoyens, entreprises), et s'inspirent directement des objectifs de la Société à 2000 watts (plus ou moins exigeants, en fonction des caractéristiques et des potentiels de la commune). Pour le détail, voir le programme de politique énergétique.

Principales activités pour les prochaines années (aspects originaux du programme de politique énergétique)

- planification énergétique territoriale
- conseils énergie-climat : séances d'information en collaboration avec la SEIC + campagne thermographie en hiver, coordination avec les banques pour favoriser les assainissements.
- assainissement de bâtiments communaux.
- affecter une partie des revenus liés à l'énergie à des mesures d'efficacité énergétique et d'utilisation d'énergies renouvelables (internes et privés).
- valorisation du potentiel hydroélectrique sur le réseau d'eau potable et sur les torrents, par turbinage.
- promotion / sensibilisation pour une gestion optimale de l'eau potable auprès des consommateurs (campagne dans le journal Nendaz Panorama, informations sur la facture d'eau).
- station de Siviez: favoriser les conditions-cadres pour créer une station sans voiture par un parcage à l'entrée de la station.
- action Bike4Car en été 16.
- patrouille de la police municipale à vélos électriques.
- création d'une borne de recharge électrique à Haute-Nendaz.
- mise en place d'une taxe forfaitaire sur les nuitées à affecter aux infrastructures et à la mise à niveau qualitative du parc immobilier de RII (assainissement énergétique notamment).
- soirées d'information à l'attention des entrepreneurs locaux, gérances, sociétés hôtelières, axée sur le thème de l'énergie et des projets de coopération ("Chauffez futé", évaluation du potentiel énergétique communal, etc.).